
MUNICIPALITE

REPONSE ORALE

Aux questions de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli concernant l'organisation de la Municipalité pour la législature 2016-2021

Renens, le 7 novembre 2016

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 15 septembre 2016, Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli, après avoir pris acte de la nouvelle organisation des dicastères, s'interroge au nom du groupe PLR quant à l'utilité et aux coûts potentiels de cette procédure. A ce propos, elle adresse à la Municipalité les questions suivantes :

- Sur quelle base stratégique la réorganisation des dicastères a-t-elle été effectuée ?
- Quels sont les coûts induits par ces changements ?
- Quels bénéfices souhaite tirer la Municipalité en termes d'efficience ?
- Et finalement, la Municipalité a-t-elle tenu compte des avis des chefs de services concernés ?

La Municipalité répond comme suit :

- *Sur quelle base stratégique la réorganisation des dicastères a-t-elle été effectuée ?*

La réflexion menée sur la répartition des dicastères pour la législature 2016-2021 s'est faite dans l'optique de définir l'organisation la plus adaptée pour mener à bien les grands projets de la Commune ces prochaines années. Effectivement, le nombre et l'importance de ces derniers impliquent de distribuer au mieux les ressources à disposition de l'Administration.

Cette démarche de réorganisation, dont la phase de transition a débuté le 1^{er} juillet, est désormais terminée. Les changements évoqués sont dès lors en vigueur, soit :

- l'organisation du Centre Technique Communal en 3 directions (Bâtiments-Domaines-Logement-Cultes, Gestion urbaine-Développement durable, et Urbanisme-Travaux);
- l'intégration du Service des Finances dans le dicastère du Syndic avec le Personnel et l'Administration générale;
- et l'intégration de l'Office du logement au dicastère Bâtiments-Domaines-Logement-Cultes.

./.

Pour information, une autre réflexion a été menée en parallèle quant à l'opportunité d'une refonte des deux directions se partageant les domaines de la jeunesse, de la culture et du social. Après analyse approfondie, la Municipalité a finalement décidé d'en rester aux changements précités en raison de contingences financières mais aussi d'un risque de perte d'expertise et de solidité du réseau en place dans les services concernés.

- *Quels sont les coûts induits par ces changements ?*

Cette nouvelle répartition des dicastères n'a jusqu'ici engendré aucun coût pour la collectivité et aucune ressource supplémentaire n'a dû être engagée pour la mener à bien. Des frais minimes seront induits par le déménagement de l'Office du logement. Ces prestations seront toutefois effectuées par les Services communaux.

- *Quels bénéfices souhaite tirer la Municipalité en termes d'efficience ?*

Face à l'importance ainsi qu'au nombre de défis à relever pour notre Commune ces cinq prochaines années, la nouvelle équipe municipale recherche avant tout la plus grande cohérence et efficacité possibles pour nos politiques publiques. Elle a donc décidé de renforcer par cette réorganisation une certaine unité de matière ainsi qu'un regroupement de nos ressources autour de thématiques centrales. Ce travail de fond permettra de clarifier le leadership sur certaines thématiques ou encore de renforcer la transversalité entre dicastères.

- *Et finalement, la Municipalité a-t-elle tenu compte des avis des chefs de services concernés ?*

Les changements concernés émanent d'une volonté politique formulée par la nouvelle Municipalité à la suite de plusieurs séances préparatoires pour la législature 2016-2021 - volonté justifiée par les différents aspects développés ci-dessus.

La réorganisation des dicastères a été présentée aux chef-fe-s de service au cours d'une séance commune qui s'est tenue au milieu du mois de mai. A cette occasion, ils ont ainsi pu discuter avec la Municipalité de cette nouvelle répartition et apporter leurs commentaires ainsi que leurs recommandations pour assurer la bonne marche des futures Directions.

En conclusion, la Municipalité estime que le début d'une nouvelle législature est un moment opportun pour questionner l'adaptation de l'Administration communale à l'évolution constante de la société en général et aux projets en cours de réalisation. Ainsi, ce travail de réflexion s'inscrit dans un souci de renforcement et perfectionnement de la qualité des prestations communales pour les rennais et rennaises.

—

La Municipalité considère par la présente avoir répondu aux questions de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli relatives à la nouvelle répartition des dicastères pour la législature 2016-2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:

Le Secrétaire municipal:

Jean-François CLÉMENT (L.S.)

Michel VEYRE